

présents, à leurs contemporains, de manière à pouvoir être nettement compris par eux ; que, par conséquent, la seconde partie du Livre d'Isaïe (chap. XI-LXVI) où le prophète s'adresse non pas aux Juifs contemporains d'Isaïe, mais aux Juifs qui gémissent dans l'exil de Babylone, pour les consoler, comme s'il vivait au milieu d'eux, ne peut avoir pour auteur Isaïe lui-même, mort depuis longtemps, mais qu'il faut l'attribuer à quelque prophète inconnu qui vivait parmi les exilés ?

R. — Non.

DOUTE IV. — L'argument philologique, tiré de la langue et du style, que l'on emploie pour combattre l'identité d'auteur du Livre d'Isaïe, doit-il être jugé de telle force qu'un homme grave, expert en science critique et en hébreu, ne puisse pas ne pas reconnaître la pluralité des auteurs ?

R. — Non.

DOUTE V. — Les arguments présentés, même pris en bloc, sont-ils assez solides pour établir péremptoirement que le livre d'Isaïe doit être attribué non pas au seul et même Isaïe, mais à deux ou même à plusieurs auteurs ?

R. — Non.

Le 28 juin 1908, dans l'audience qu'il a bien voulu accorder aux deux Révérendissimes rapporteurs secrétaires, le Saint-Père a ratifié ces réponses et ordonné de les publier.

FULCRAN VIGOUROUX, P. S. S.

LAURENT JANSSENS, O. S. B.,

Rapporteurs secrétaires.

Rome, le 29 juin 1908.

Prières des Quarante-Heures

MARDI,	1	SEPTEMBRE	— Lachenaie.
JEUDI,	3	“	— Saint-Constant.
SAMEDI,	5	“	— L'Assomption.